



# ST SAUVEUR

Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - SAINT SAUVEUR

Tél. : 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Fax : 06-82-79-89-26 - Email : laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

**Fiche AAPPMA**



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Etangs : 80 hectares

- Ball trap
- Etang rond
- Bourbier
- Les grèbes
- Les hérons
- Les colverts
- Les mouettes
- Carpodrome
- Base nautique
- Etang concours
- Etang 3 bassins
- Le ranch
- Fer à cheval

## Membres du bureau

### Président

DEBRUYNE Laurent

### Vice-Président

BAILLET Florian


### Trésorier

PLET devenu Me DEBRUYNE Stéphanie


### Secrétaire

PLET Yohann

## Types de pêche pratiqués

 Pêche aux blancs

 Pêche aux carnassiers

 Pêche à la carpe de jour

Document non contractuel - Edité le 22/12/2024

## Présentation

L'association de pêche de Saint Sauveur "Ech'Percou" vous propose de nombreux étangs qui offre une surface de pêche importante..

Ces sites sont ouverts à tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe, silure.

Chaque année l'association organise des "enduros carpes".

Vous pourrez également pêcher dans la rivière Somme située à proximité.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	87.00€	25.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
<b>OPTIONS</b>							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**DP Accropeche - Mr David Pouilleute** - 13, de l'usine - 13 rue de l'Usine - 80470 Ailly sur Somme - 09-88-44-13-00

## Règlement

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol  
Pas de remise à l'eau des silures.